Image not found or type unknown

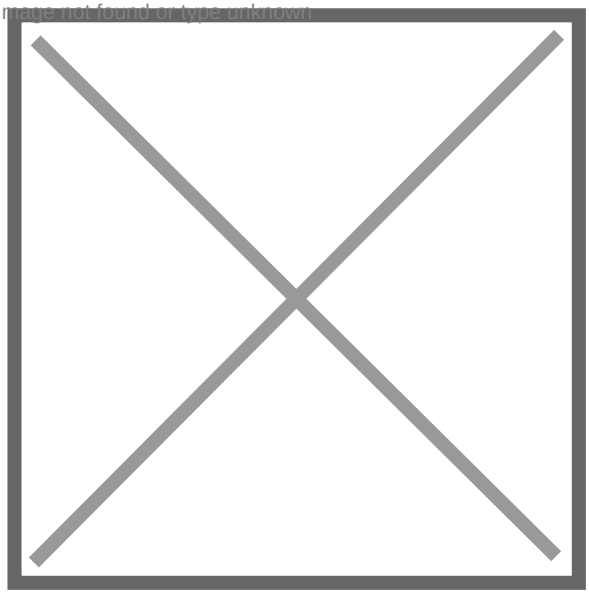

Comment enlever la garde des enfants à une personne annorexique

Par **stephanie**, le **15/10/2012** à **11:08**

Bonjour,
Le problème qui se pose est que mon concubin à une garde alternée avec son exe pour leurs 2 enfants. Il s'avère qu'un jugement à été donner, exigeant de la mère un suivi psychologique et médical à justifier au père pour son annorexie et son alcoolémie, qu'elle ne fait pas, sauf le certificat médical du médecin traitant mais nullement son suivi psychologique. A ce jour , leur fille agée de bientot 7 ans, présente un état annorexique, copiant à mon avis sur la mère. La petite est frèle, ne mange pas beaucoup (en tout cas, pas une quantité normale pour son age) perd du poids à chaque fois qu'elle va chez sa mère et aujourd'hui présente une infection pulmonaire (peut-être une pneumonie, on attend les résultats). Je sens cette enfant en danger à rester prêt de sa mère, mais aussi elle reste sa mère, comment faire pour protéger l'enfant de sa mère sans la privée d'elle ???A savoir que mon concubin a fait appel aux service sociaux et qu'ils estiment que tout va bien avec la mère. Que faire ???

Par **cocotte1003**, le **15/10/2012** à **12:35**

Bonjour, puisque la petite semble devenir anorexique, il faudrait l'emmener voir un pédopsychiatre. si l'état de santé de l'enfant n'est pas bon, vous pourrez envisager de saisir le JAF pour demander une garde exclusive, cordialement

Par **stephanie**, le **15/10/2012** à **14:15**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre, mais le JAF était déjà au coiurrant de la situation mais n'en a pas tenu compte, refaire une procédure est couteux car il n'a pas l'aide juridictionnel et ses moyens financiers sont limitent alors que faire ?

Par **cocotte1003**, le **15/10/2012** à **14:19**

que vous aille dit au jaf que la mere était anorexique et une chose mais il vous faut des preuves attestations) de l'impact négatif que cela a sur la petite. Il est toujours mieux d'avoir un avocat mais le JAF peut se saisir sans, cordialement

Par **stephanie**, le **18/10/2012** à **23:56**

Les preuves concernant la mère ont été données, mais pour l'enfant nous sommes en train de voir pour la faire suivre par un pédopsychiatre.
Merci de votre soutient.
Si vous avez d'autres infos , je suis à l'écoute.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés